

Transfert versus mutualisation des coûts et des risques d'amont en aval – Apports des notions hydrologiques d'échelle, structure, émergence et impact

Christophe CUDENNEC, UMR G-EAU, IRD, Tunis ; Christophe.Cudennec@ird.fr

Résumé

Le bassin versant est l'unité territoriale qui détermine les ressources et les aléas hydrologiques. Son organisation hydrographique est la structure intégratrice des processus et des probabilités d'occurrence. La tendance naturelle des acteurs présents sur ce territoire consiste à prévenir localement les risques par rapport à des enjeux multiples et dispersés. L'agrégation des processus influencés par les aménagements et pratiques anthropiques diffus tend à transférer les risques vers l'aval, vers le futur et/ou vers des usages différents. Nous mettons alors en évidence l'intérêt d'une gestion intégrée du territoire par rapport aux ressources, flux et aléas hydrologiques, au niveau et au sein du bassin versant, autour de la structure hydrographique. Cela s'appuie sur une idée de mutualisation structurée d'amont en aval. Une telle perspective demande d'identifier les variables inter-disciplinaires et les niveaux de gouvernance pertinents pour d'une part expliciter les enjeux et d'autre part établir les règles de mise en œuvre de la mutualisation. L'objet de cette communication est de présenter cette idée de mutualisation du point de vue hydrologique.

Mots clés : agrégation, amont-aval, bassin versant, mutualisation, risque